

Avis voté en plénière du 15 février 2012

Bilan du Grenelle de l'environnement : pour un nouvel élan

Déclaration du groupe des entreprises

La saisine gouvernementale sur le bilan du Grenelle de l'environnement est l'occasion pour nous, représentants des entreprises, de rappeler à quel point les entreprises avancent de façon déterminée dans la démarche du Grenelle, l'environnement et le développement durable étant des enjeux et des exigences incontournables pour toutes.

Nous croyons fermement que ce sont d'abord nous, les entreprises et leurs salariés, qui sauront par des évolutions technologiques innovantes et la mise au point de nouveaux procédés et produits, plus sûrs et plus économes en énergie et en ressources naturelles, répondre aux attentes nouvelles des citoyens conciliant environnement et développement économique et social.

Le Grenelle a créé une excellente dynamique et nous souhaitons faire perdurer cet élan. Nous pourrions citer de nombreux aspects positifs de l'avis, je n'en retiendrai devant vous que deux.

Tout d'abord le chapitre invitant à « mieux intégrer les objectifs environnementaux dans la production, la consommation et les comportements de tous les acteurs. ». Nous saluons le soutien à une politique industrielle volontariste, la mise en avant de l'importance de la R&D et de l'innovation et souhaitons insister sur l'enjeu des transitions, économiques, vers une économie plus verte. Il faudra savoir prendre le temps du changement et accompagner les acteurs économiques et les salariés dans cette transition. N'oublions pas en effet le contexte de concurrence internationale accrue dans lequel évoluent nos entreprises et donc nos emplois. Le maintien de notre compétitivité doit rester une priorité pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Nous soutenons également les recommandations en faveur du développement de la culture environnementale de tous, qu'il s'agisse d'éducation initiale, de formation continue ou d'affichage environnemental et de labellisation. Il conviendra toutefois de veiller à éviter la dispersion et la multiplicité des initiatives, sources d'inefficacité et de gâchis des moyens tant publics que privés.

A contrario, quelques points de l'avis appellent notre vigilance.

Tout d'abord, une négociation paritaire est actuellement en cours sur la modernisation du dialogue social qui traite des missions et attributions des IRP. Cet état des lieux mentionne clairement la question des lanceurs d'alerte qui est effectivement sensible. Nous souhaitons que cette négociation soit menée à son terme dans un climat de dialogue et d'ouverture.

La fiscalité, ensuite. Les entreprises ne sont pas hostiles à une évolution, à pression fiscale constante, de la structure de la fiscalité plus favorable à l'environnement, autant que possible dans le cadre européen. Néanmoins, sa mise en œuvre devra être progressive et être liée à une baisse corrélative de la fiscalité du travail tenant compte de la capacité contributive des entreprises, notamment des plus petites d'entre elles.

Deux remarques importantes enfin :

- Les travaux que nous avons conduits, et particulièrement le déplacement effectué en région PACA, nous ont éclairés sur la complexité des structures et entités tant étatiques que territoriales intervenant au titre du Grenelle. Ce foisonnement se développe parfois, semble-t-il, au détriment de l'efficacité d'ensemble du dispositif public. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs publics veille à une meilleure coordination de leurs actions et que ce point soit traité dans la phase nouvelle du Grenelle que cet avis recommande ;

- nous souhaitons pour ce Grenelle une réelle prise en compte des trois piliers, pour nous indissociables, du développement durable : l'environnement mais aussi l'économique et le social. Elle nous semble en effet essentielle pour intégrer et mobiliser positivement dans le processus de relance de nouveaux acteurs et de nouvelles dimensions.

Pour autant, devant la qualité générale de ce travail, et guidé par la volonté de poursuivre et mettre en œuvre la dynamique créée par le Grenelle de l'environnement, le groupe des entreprises a voté cet avis.